

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

CONSEIL MUNICIPAL
DU
25 MARS 2021



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal selon les dispositions de L.2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Depuis la loi Notre, dans les communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des conseillers dans un délai de deux mois précédant le vote du budget.

Ce rapport doit contenir les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité territoriale portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.
- Les orientations précédemment visées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Par ailleurs, la loi de programmation 2020-2022 ajoute au contenu du Débat d'orientation budgétaire deux éléments obligatoires

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ce débat permet à notre assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le présent rapport est une synthèse destinée à introduire le Débat d'orientation budgétaire du 25 mars 2021. Il s'articule autour de trois volets principaux :

- Le contexte national
- La synthèse des principales orientations 2021
- Un examen pour chaque grande masse budgétaire des éléments rétrospectifs depuis 2016 puis les orientations au stade du ROB2021
- Enfin les investissements programmés.

1	CONTEXTE NATIONAL	3
1.1	Crise sanitaire et impact économique	3
1.2	Lois de finances et programmation	5
2	ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021	7
3	COMPTE ADMINISTRATIF 2020	8
3.1	Résultats du compte administratif 2020.....	8
3.2	Exécution en fonctionnement - compte administratif 2020	8
3.2.1	Evolutions 2020 de nos recettes de fonctionnement : la crise sanitaire et la volatilité des droits de mutation ont entraîné une baisse des recettes réelles de fonctionnement.....	9
3.2.2	Evolutions 2020 de nos dépenses de fonctionnement	18
3.2.3	Notre épargne	21
3.3	Equipements réalisés - compte administratif 2020	22
3.4	Financement des équipements – compte administratif 2020	22
3.5	Endettement communal en 2020 : 6 853 K€.....	23
3.5.1	Remboursement de 670 K€ de capital en 2020.....	23
3.5.2	Refinancement 2020	23
4	LE BUDGET PREVISIONNEL 2021	24
4.1	Epargne prévisionnelle 2021	25
4.2	En section d'investissement	26
4.2.1	Remboursement de la dette en capital.....	26
4.2.2	Budget 2021 - Dépenses d'investissement	26
4.2.3	Budget 2021 - Recettes d'investissement	27
4.3	Endettement communal au budget 2021	27
4.3.1	Nouvel emprunt 2021 de 1 000 000€	27
4.3.2	évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.....	27
4.3.3	Evolution du stock de dette et des annuités	28
4.4	Dette par habitant au regard des moyennes de la strate	28
4.4.1	Dette en regard des recettes réelles de fonctionnement.....	29
4.4.2	Structure par niveau de risque (charte GISSLER) de notre encours.....	29
4.4.3	Annuité prévisionnelle 2021	29
5	EVOLUTION CA 2020 – BP 2021	30

1 CONTEXTE NATIONAL

1.1 CRISE SANITAIRE ET IMPACT ECONOMIQUE

Sur le plan sanitaire comme sur le plan économique, les politiques publiques ont dû en 2020 parer au plus pressé : il s'est agi de prendre des mesures drastiques pour limiter les pertes humaines, tout en tentant économiquement, malgré la bourrasque, de maintenir à flot les ménages et les entreprises.

Avec 2021 devrait arriver le temps des remèdes plus pérennes. L'espoir est en particulier que la vaccination permette de juguler l'épidémie et de lever les restrictions qui pèsent sur la vie économique et sociale. Les économies européennes devraient, en parallèle, bénéficier – au-delà des soutiens d'urgence – des différents plans de relance préparés ces derniers mois.

À court terme néanmoins, la situation sanitaire continuera de faire l'objet d'une vigilance accrue et il est possible que pendant quelques mois encore la reprise ondoie au gré des mesures de restrictions. Par ailleurs d'autres aléas, dont notamment les modalités du Brexit, sont susceptibles d'affecter les prévisions.

La chronique au mois le mois de la reprise économique demeure néanmoins incertaine d'ici la mi-2021, le risque d'un nouvel emballement épidémique faisant peser une épée de Damoclès au-dessus des activités les plus susceptibles d'être bridées par les mesures d'endiguement, activités qui représentent tout de même environ 10 % du PIB français.

Source PROJECTIONS MACROÉCONOMIQUES établies en décembre 2020 par la Banque de France

Principales caractéristiques des scénarios favorable et sévère

	Scénario favorable				Scénario sévère			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
PIB (moyenne annuelle, en %) ^{a)}	- 9	7	5	2	- 9	- 1	4	4
IPCH (moyenne annuelle, en %) ^{b)}	0,5	0,5	1,0	1,2	0,5	- 0,5	- 0,5	0,0
Taux de chômage ^{b)}	8,5	10,2	8,7	8,3	8,5	11,7	11,9	11,3

a) Données arrondies à l'unité.

b) Au sens BIT, France entière, % population active.

Source : Projections Banque de France.

Après une chute de l'activité au deuxième trimestre, lors du premier confinement, puis un très net rebond de juin à septembre, l'économie française subit en fin d'année un nouveau choc négatif lié à la reprise de l'épidémie et aux mesures sanitaires. Ce deuxième confinement, allégé fin novembre avec la réouverture des commerces, a un impact significatif mais beaucoup moins fort que celui du printemps. Le PIB recule de 8.2 % sur l'ensemble de l'année 2020.

Début 2021, l'activité économique serait pénalisée par une consommation des ménages encore contrainte, avec une levée progressive des mesures sanitaires. Dans le scénario central, l'hypothèse est que l'épidémie ne cesserait pas immédiatement et que le déploiement généralisé de vaccins ne serait pleinement effectif que vers fin 2021. Dans ces conditions, le niveau d'activité de fin 2019 ne serait retrouvé qu'à mi-2022, et le rattrapage s'étalerait sur 2021 et 2022, avec une croissance du PIB autour de 5 % sur chacune de ces deux années. En 2023, la croissance serait encore un peu supérieure à 2 %, un rythme certes toujours élevé, mais moins que les années précédentes..

L'incertitude autour de ce scénario central établi par la Banque de France. Des hypothèses alternatives sur l'évolution de la pandémie amènent en outre à entourer cette projection d'un scénario favorable, dans lequel la situation sanitaire s'améliorerait nettement dès le début 2021, et d'un scénario « sévère », dans lequel le virus circulerait encore avec un haut niveau de virulence en France et dans le monde en 2021 et 2022. En 2021, en particulier, le PIB connaîtrait un rebond plus fort dans le scénario favorable (+ 7 %) et ne se redresserait au contraire pas dans le scénario « sévère » (– 1 %).

En comparaison, la zone euro évoluerait, dans le scénario central, de façon assez similaire mais avec une chute du PIB plus modérée en 2020 (autour de – 7 %), compensée par un rebond plus faible en 2021 comme en 2022 (environ 4 %).

Grâce à l'amortisseur des finances publiques, le pouvoir d'achat des ménages serait en moyenne préservé en 2020 et en 2021 malgré la récession. Le taux d'épargne, après son niveau record de 2020 (22 %), resterait encore élevé en 2021 dans le scénario central. De son côté, l'investissement des entreprises, après une forte chute en 2020 (– 10 %), rebondirait nettement en 2021.

Même si l'ampleur des dispositifs d'activité partielle a permis de limiter à court terme la détérioration du marché du travail, celle-ci interviendrait, avec retard, sur les trimestres à venir et le taux de chômage atteindrait un pic proche de 11 % au premier semestre 2021. Mais il refluerait ensuite vers 9 % à fin 2022.

Après s'être progressivement affaiblie depuis le début de l'année, l'inflation totale (IPCH) s'établirait, en moyenne annuelle, à 0,5 % en 2020. L'inflation se redresserait ensuite très progressivement pour se situer légèrement au-dessus de 1 % en fin d'année 2023.

Le déficit public ne reculerait que progressivement après sa forte hausse en 2020. En l'absence de mesures nouvelles de consolidation budgétaire, il serait toujours proche de 4 % du PIB en 2023, et la dette publique approcherait 120 % du PIB à cet horizon

1.2 LOIS DE FINANCES ET PROGRAMMATION

Les principales mesures impactant en 2021 notre budget communal sont les suivantes

- Poursuite de la **réforme de la taxe d'habitation**. Les contribuables respectant les conditions de seuils de revenus ne paieront plus de taxe d'habitation en 2021. Dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale, le budget communal ne sera plus attributaire d'une recette de taxe d'habitation à compter de 2021. En lieu et place, la commune encaissera le produit de la taxe foncière sur le bâti départemental à hauteur du produit perdu de taxe d'habitation. Le différentiel sera écrêté.
- **Revalorisation forfaitaire des bases locales**
Seule la fiscalité locale reste une recette dynamique dans les budgets communaux. Or en 2021, la revalorisation forfaitaire des bases 2021 devrait être uniquement de 0.2%, soit l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé du mois de novembre 2020.
- L'article 29 de la loi de finances 2020-2021 du 29 décembre 2020 pour 2021 prévoit une révision des taux d'intérêt pris en compte dans le calcul des valeurs locatives des locaux industriels par la méthode comptable. Cette mesure vise à corriger l'écart constaté dans le rythme d'augmentation des valeurs locatives de ces locaux par rapport à celui des locaux professionnels sur les vingt dernières années. La baisse engendrée par cette mesure devra être visible pour le redevable; dans le même temps, elle ne doit pas constituer une perte pour la collectivité. Pour la taxation 2021, cette mesure se traduira par un abattement de 50% de la **base des locaux industriels**. Ce même article 29 prévoit une compensation pour les communes égale à la base exonérée de FB 2021 des locaux industriels multipliée par le taux de FB 2020 (commune +Département)
- **Dotation Globale de Fonctionnement**. Pour la 4ème année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI. Un nouvel écrêtement sera appliqué en 2021. A contrario, chaque enveloppe nationale de chaque dotation de solidarité (rurale et urbaine) progresse de 90M€.
- **Objectif d'évolution des dépenses publiques locales**
Dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018 à 2022, l'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre correspond à un taux de croissance annuel de 1,2 % appliqué à une base de dépenses réelles de fonctionnement en 2020, en valeur et à périmètre constant.
- Application progressive de la date d'entrée en vigueur de **l'automatisation du FCTVA**
Après 2 années de report, l'automatisation du FCTVA est actée pour les dépenses réalisées à compter de 2021. Cette automatisation sera possible grâce à l'application dédiée nommée ALICE (automatisation de la liquidation des concours de l'Etat). L'éligibilité de la dépense au FCTVA ne sera plus fonction de sa nature juridique mais de son imputation comptable. Certaines dépenses (travaux de lutte contre les avalanches, de défense contre la mer, investissements sur le domaine public fluvial, ...) sont exclues de ce traitement automatisé. Un décret précisera l'assiette des dépenses entrant dans le champ de l'automatisation.

La mise en œuvre se fera progressivement sur 3 ans pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1^{er} janvier 2021 : en 2021, pour les collectivités percevant le FCTVA l'année même de la dépense ; en 2022 ou en 2023 respectivement pour les perceptions en N+1 ou N+2. En 2021, un bilan sera réalisé pour s'assurer de la neutralité budgétaire de cette réforme. Dans le cas contraire, il serait alors nécessaire de mettre en place des mesures correctrices (par exemple réduire l'assiette des imputations comptables éligibles)

- Réforme des indicateurs financiers
Pour neutraliser les effets de la réforme fiscale, la loi de finances entame une réforme des indicateurs financiers afin de tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités:
 - la suppression de la taxe d'habitation
 - la part départementale de foncier bâti aux communes
 - la fraction de TVA aux EPCI à fiscalité propre et aux départements
 - la compensation liée à la réforme des valeurs locatives des locaux industrielsCes nouveaux éléments impliquent nécessairement une modification des modes de calcul des indicateurs utilisés pour l'attribution des dotations et des fonds de péréquation. Cette réforme n'entrera en vigueur qu'à compter de 2022.
- Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard € dans le PLF 2021, montants inchangés par rapport à 2020 :
 - • Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €
 - • Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
 - • Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €

La loi de Finances pour 2021 institue différentes mesures pour absorber le choc de la crise sanitaire et s'appuie sur les collectivités territoriales pour être acteurs de la relance.

Hors crise, les mesures proposées ci-dessus sont dans la continuité des lois de finances précédentes (gestion de la fin de la TH, mesures de simplification diverses).

Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, la loi de finances pour 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public, il en représente 55 %. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par **l'investissement**, et surtout de construire le monde de demain autour des grands thèmes de transition énergétique et écologique, des nouvelles mobilités, de la santé et du sport et plus généralement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre, et de l'attractivité des territoires.

2 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Les orientations budgétaires 2021 s'inscrivent dans la continuité des gestions antérieures avec l'objectif **de réaliser le plan d'investissement nécessaire à notre commune**. Notre action tend à :

- **En fonctionnement**

- Budgéter au titre de 2021 les crédits permettant une activité complète au contraire de 2020 où nos dépenses ont connu une baisse significative du fait des mesures liées à la crise sanitaire ;
- En dépit de cette baisse de recettes, maintenir les taux d'impositions directes en 2021. La commune conserve la taxe sur le foncier bâti et non bâti et fait le choix de ne pas faire évoluer ces taux.

- **En investissement**

- Budgéter un programme d'investissement ambitieux portant sur les principaux équipements suivants
 - aménagement d'une salle d'arts martiaux 907 K€
 - mairie 464 K€ (PLU 60 K€, Achat terrain pour aménagement des parkings rue de Torcy 360 K€)
 - service technique 111 K€ (gros matériel technique)
 - éclairage public 350 K€ (marché Eiffage + SDESM enfouissement des réseaux)
 - voirie 299 K€ (aménagement de voirie divers)
- Financer ce programme par un désinvestissement de 498 K€ (2 maisons pour 438 K€ et un terrain 60 K€)
- Pour le solde, recourir à un nouvel emprunt de 1 000 000€.

3 COMPTE ADMINISTRATIF 2020

3.1 RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'établissement du budget communal primitif de 2021 s'appuie sur les résultats du compte administratif 2020 qui lui-même corrobore les résultats du compte de gestion établi par notre trésorier.

Le résultat prévisionnel du compte administratif 2020 s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	9 716 816,33
	Recettes	9 506 504,65
	Résultat de l'exercice 2020	-210 311,68
	Résultat antérieur reporté	631 270,09
	Résultat de clôture 2020	420 958,41
INVESTISSEMENT	Dépenses	1 338 767,40
	Recettes	1 895 900,00
	Résultat de l'exercice 2020	557 132,60
	Résultat antérieur reporté	110 590,64
	Résultat de clôture 2020	667 723,24
	Restes à réaliser dépenses (RAR)	-201 638,04
	Résultat de clôture 2020 y compris RAR	466 085,20
TOUTES SECTIONS	Résultat de clôture 2020	1 088 681,65
	Résultat de clôture 2020 y compris RAR	887 043,61

La section de fonctionnement dégage un excédent de clôture de 420 958.41€.

La section d'investissement dégage un excédent de 557 132.60€ avant restes à réaliser.

Il reste 201 638.04€ de restes à réaliser en dépenses d'investissement. Le résultat d'investissement après restes à réaliser est excédentaire de 466 085.20€.

L'excédent toute section confondue et après restes à réaliser est de 887 043.61€ et viendra en financement du budget primitif 2021.

3.2 EXECUTION EN FONCTIONNEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

En section de fonctionnement, l'exécution budgétaire sur l'exercice 2020 a été marquée par les principaux évènements suivants :

- Baisse de 253K€ soit -3% de nos recettes de gestion courante (R013+70+73+74+75), principalement due à la crise sanitaire.
- Une progression encadrée de nos dépenses de gestion courante de fonctionnement (011+012+014+65) à 1.76% soit +149K€
- Du fait de cet effet ciseau (progression des dépenses réelles de fonctionnement et diminution des recettes réelles de fonctionnement), notre épargne de gestion a diminué de 402K€.

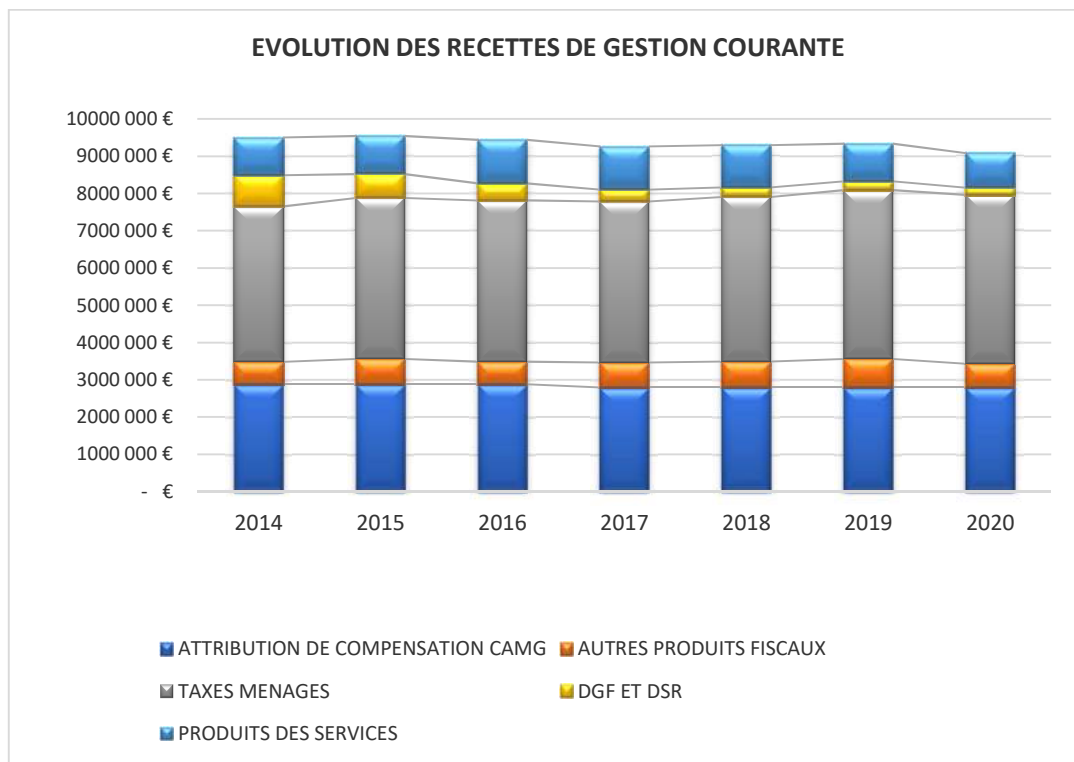
3.2.1 EVOLUTIONS 2020 DE NOS RECETTES DE FONCTIONNEMENT : LA CRISE SANITAIRE ET LA VOLATILITE DES DROITS DE MUTATION ONT ENTRAINE UNE BAISSSE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

En 2020, nos recettes de fonctionnement ont chuté de 253K€ au regard de 2019.

Cette baisse globale résulte principalement des évolutions suivantes :

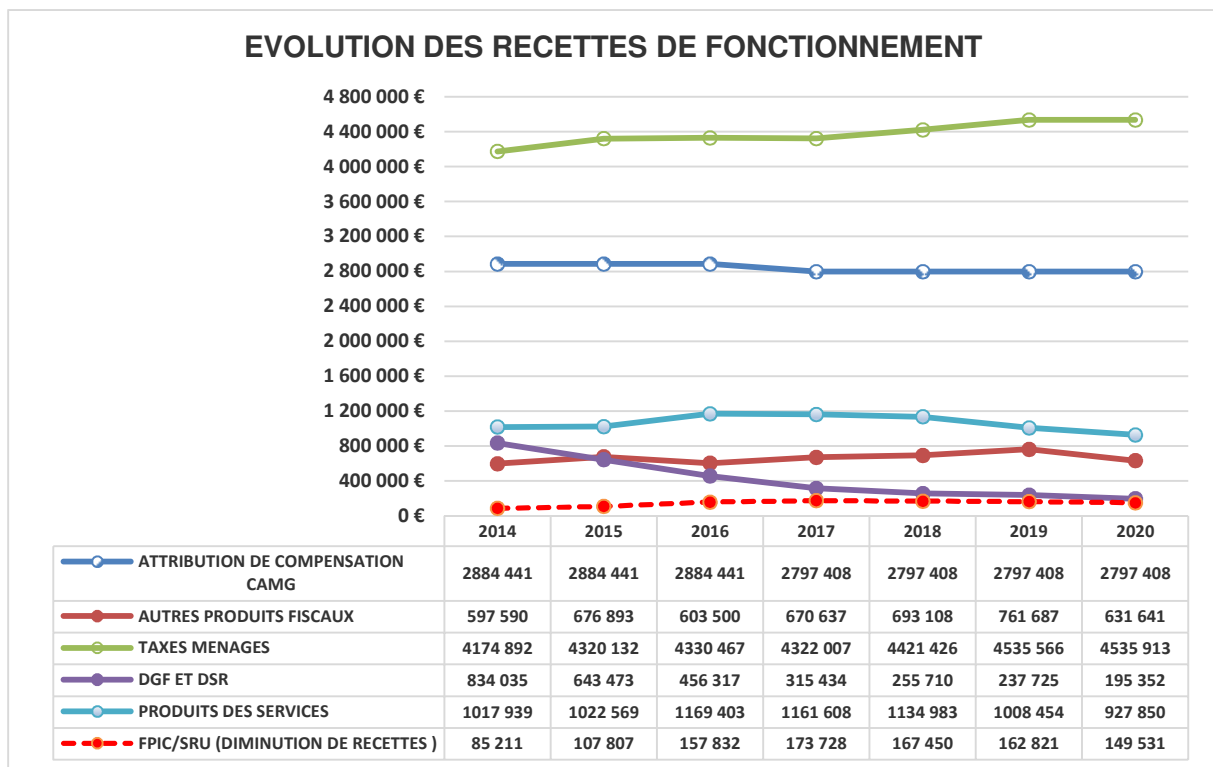
- Baisse exceptionnelle de 170K€ des produits des services consécutive au confinement (culture -24 K€, sport -15 K€, social -34 K€, cantine et périscolaire - 97 K€);
- Baisse de 130K€ de nos produits fiscaux (stabilité de la fiscalité directe, -23K€ de taxe sur les emplacements publicitaires, -95K€ de droits de mutation, -15K€ de taxe sur la consommation d'électricité)
- Hausse de 47K€ des dotations et participations masquant deux évolutions contraires :
 - -42K€ d'écèlement de la DGF, -9K€ de dotation recensement
 - +39K€ de DGD exceptionnelle au titre de travaux 2018, +39K€ de participation CAF, +18K€ de participations état, région département, +2K€ de compensation d'exonérations.

Si l'on analyse l'évolution de nos recettes de gestion courante depuis le début du mandat précédent, soit de 2014 à 2020, nous pouvons constater qu'elles ont diminué de 421 K€ soit -4% en 6 ans.



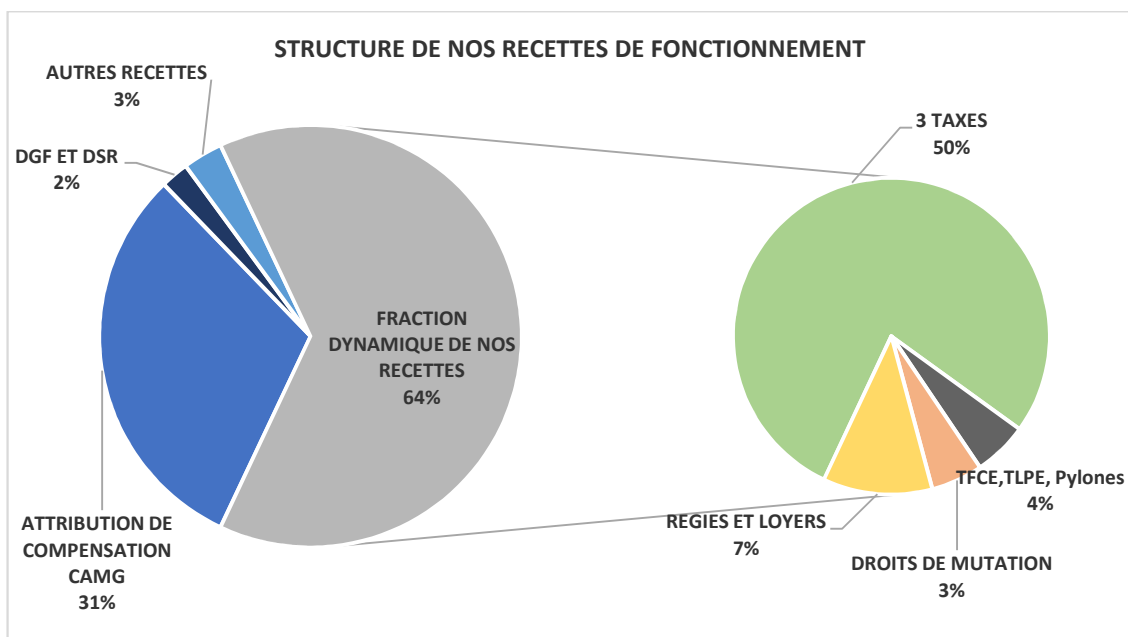
Cette baisse est la résultante de la chute de la DGF de 639 K€ soit -77% au regard de la valeur 2014, chute qui n'a pas suffi à compenser la progression de nos impositions directes de 361 K€ soit +9%.

Le graphique suivant illustre les évolutions de nos différentes recettes de gestion courante de fonctionnement de 2014 à 2020



La crise sanitaire a momentanément détérioré le niveau de nos recettes de fonctionnement en agissant sur les redevances des services. Historiquement nos recettes de fonctionnement se scindent en deux fractions

- Une fraction dynamique constituée par la fiscalité directe, les produits des services et les locations. Cette fraction représente 64% de nos recettes (en rouge, décomposées dans le graphique secondaire).
- Une fraction non maîtrisée et en diminution constituée par l'attribution de compensation, la DGF et dotation de solidarité rurale, les subventions (CAF principalement et emplois aidés). Ces recettes représentent 36% de nos recettes et figurent en bleu dans le graphique suivant.



3.2.1.1 _ 36% DE NOS RECETTES CONSTITUENT LA PARTIEN NON MAITRISEE ET FIGEE DE NOS RECETTES (DGF ET ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION)

3.2.1.1.1 ATTRIBUTION DE COMPENSATION

L'attribution de compensation versée par Marne & Gondoire représente 31% de nos recettes et est figée.

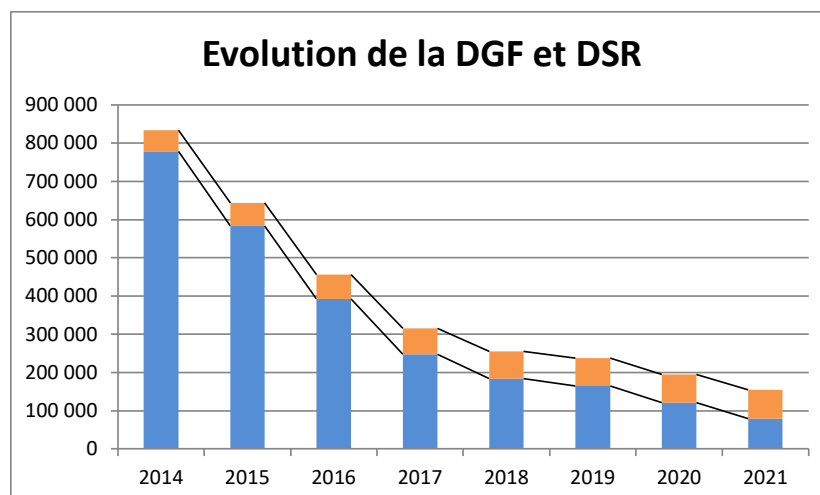
L'absence de transfert de compétences d'un montant équivalent à la taxe professionnelle transférée pèse lourdement sur notre budget. En effet, la taxe professionnelle a été figée (2002) à sa valeur lors du transfert. Les charges de fonctionnement qu'elle finançait dans notre budget subissent quant à elle chaque année une hausse inéluctable (inflation, revalorisation de la valeur du point, ...).

Il est à noter que notre intercommunalité n'a mis en place aucune dotation de solidarité alors même qu'elle bénéficie de recettes dynamiques issues des impôts professionnels.

3.2.1.1.2 DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

A compter de 2014, les collectivités territoriales se sont vues imputer sur leur DGF une « participation au redressement des comptes publics » calculée en pourcentage de leurs recettes réelles de fonctionnement individuelles.

Le graphique suivant illustre la baisse de la DGF et DSR de Saint-Thibault des Vignes. En 2020, ces dotations présentent un niveau inférieur de près de 639 K€ soit -77% au regard de la valeur 2014 en raison de la participation au redressement des comptes publics et des écrêtements appliqués du fait du potentiel financier élevé de la commune.



En 2020, la DGF de notre commune a encore diminué relativement à 2019 de 42 K€ du fait de l'écrêtement subi. La part de la DGF au regard des autres recettes communales devient congrue : de 9% en 2014, elle avoisine les 2% en 2020 et va poursuivre sa baisse en 2021.

Hypothèse 2021 de DGF et DSR :

Cette baisse de la DGF devrait continuer en 2021 en raison de l'écrêtement. Le total de DGF et DSR 2021 est estimé à 155 000 €.

3.2.1.2 _ 64% DES RECETTES CONSTITUENT LA FRACTION DYNAMIQUE DE NOS RECETTES (IMPOTS LOCAUX, DROITS DE MUTATION, PRODUITS DES SERVICES)

3.2.1.2.1 DROITS DE MUTATION (COMPTE 7381)

Les droits de mutation communaux ont diminué de 96 K€ en 2020 après une année 2019 particulièrement élevée. Cette recette ne peut être maîtrisée par la commune ni en termes de taux, ni en termes d'assiette et est fluctuante. Les budgets doivent être construits avec un niveau prudent de taxe sur les droits de mutation.

Hypothèse 2021 de droits de mutation : budgétisation à 300 K€ soit une valeur proche de moyenne titrée de 2014 à 2020 (309K€).

3.2.1.2.2 TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

Depuis 2012, la commune a instauré la Taxe sur la Consommation finale d'Electricité à hauteur de 8% de la facturation. Cette taxe a généré une année pleine de 119 K€ de produits au CA2020 en baisse de 15K€ au regard du CA2019, baisse consécutive à la crise sanitaire et au ralentissement de l'activité économique.

Hypothèse 2021 de Taxe sur la consommation finale d'électricité : stabilité à 130 K€.

3.2.1.2.3 TAXE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

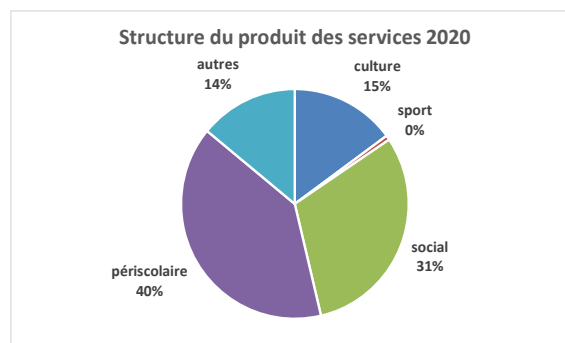
Cette recette atteint au CA2020, 155 K€ soit une baisse de 23K€ au regard du CA2019, baisse consécutive à la crise sanitaire et à la délibération votant un abattement exceptionnel de 15.30% au titre des 8 semaines de fermeture des entreprises.

Hypothèse 2021 de Taxe sur la publicité extérieure : budget de 160K, soit +5K€ au regard de 2020. Cette recette intègre également une baisse comparativement à 2019 suite à la crise sanitaire et au ralentissement de l'activité économique.

3.2.1.2.4 PRODUITS DES SERVICES

	2016	2017	2018	2019	2020	2019 à 2020	%
7062 - Redevance culture	48 391	89 551	102 681	96 507	72 622	-24K€	-25%
70631 - Redevance sport	29 623	26 548	19 495	18 544	3 183	-15K€	-83%
7066 - Redevance social	115 350	103 698	121 860	184 117	149 986	-34K€	-19%
7067 - Redevance périscolaire	399 465	376 211	381 458	289 993	193 378	-97K€	-33%
70 - Autres produits des services	79 527	67 219	107 124	68 826	68 369	0K€	-1%
Total	672 355	663 226	732 619	657 986	487 538	-170 449	-26%

En 2020, le confinement et l'arrêt de certaines activités ont conduit à une baisse de 26% de nos produits des services soit -171 K€.



Hypothèse 2021 de redevances des services :

Les redevances 2021 sont prévues prudemment afin de tenir compte des conséquences de la crise sanitaire COVID19 au niveau des redevances culture. Nous prévoyons toutefois un niveau de redevances proches de 2019 pour le social ainsi que le périscolaire et les cantines. Aussi, nos prévisions 2021 de redevances des services s'établissent à 568K€.

	2019	2020	2021
7062 - Redevance culture	96 507	72 622	60 000
70631 - Redevance sport	18 544	3 183	5 000
7066 - Redevance social	184 117	149 986	185 000
7067 - Redevance périscolaire	289 993	193 378	255 000
70 - Autres produits des services	68 826	68 369	63 400
Total	657 986	487 538	568 400

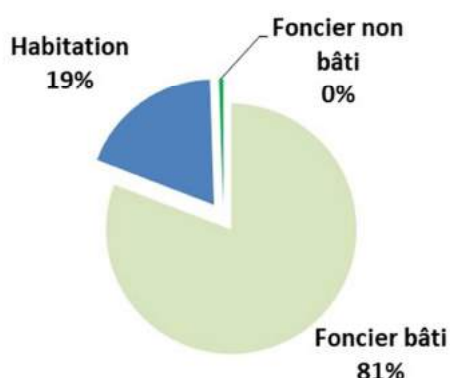
3.2.1.2.5 FISCALITE DIRECTE LOCALE

3.2.1.2.5.1 LA PREMIERE RECETTE DE FONCTIONNEMENT COMMUNALE = UNE RECETTE 2020 DE 4 536K€

En 2020, les taxes ménages (hors rôles supplémentaires) ont généré 4 536 K€ de recettes soit 49% des recettes réelles de fonctionnement.

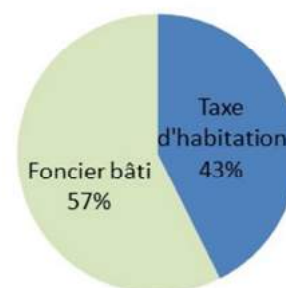
Le graphique suivant illustre la structure du produit fiscal dans le rôle général 2020 :

Structure du produit fiscal 2020



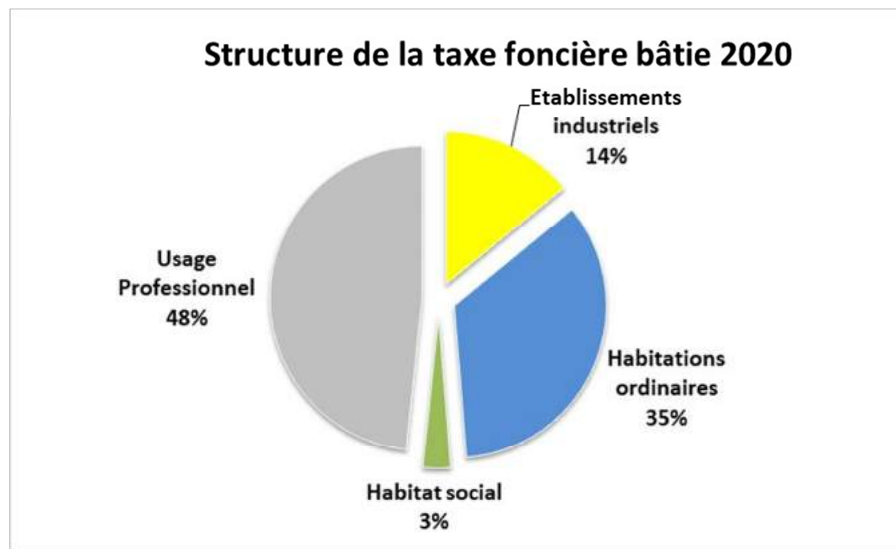
Ainsi dans les communes de la strate, le produit fiscal se répartit ainsi

Strate



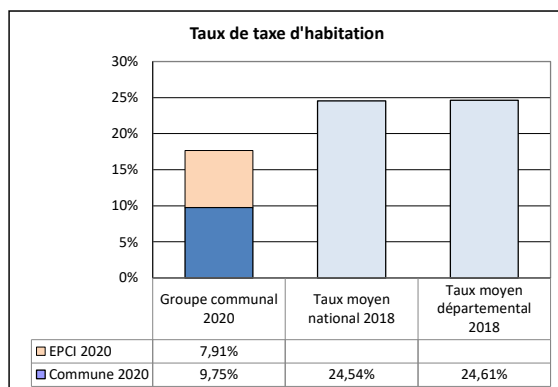
La structure de notre produit fiscal est atypique car liée à l'implantation importante d'entreprises et industries sur la commune.

Ainsi, si l'on analyse la composition du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties, seuls 38% proviennent des locaux d'habitation comme l'illustre le graphique suivant :



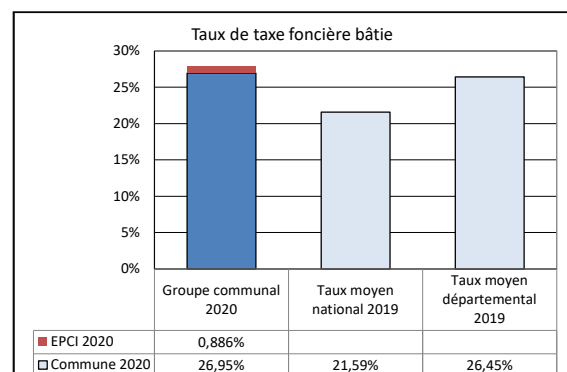
3.2.1.2.6 FIN DU PRODUIT DE LA TAXE D'HABITATION COMPENSEE PAR LE TRANSFERT DU FONCIER BATI DEPARTEMENTAL

Notre taux de taxe d'habitation était inférieur de trois fois aux moyennes départementales et nationales comme l'illustre le graphique suivant :



Cette recette est figée à la date de la réforme de la taxe d'habitation, aux taux votés en 2017. La suppression de la taxe d'habitation va être compensée par un transfert de la taxe sur le foncier bâti départemental. La compensation est calculée sur la base du taux pratiqué indépendamment de son niveau au regard des taux moyens. **La commune perd ainsi une marge de manœuvre fiscale.**

En effet, la marge de manœuvre sur le foncier bâti est moindre dans la mesure où notre taux de taxe foncière sur les propriétés bâties se situe légèrement au-dessus des moyennes départementales.



3.2.1.2.7 AU BUDGET 2021, SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES PRINCIPALES



En 2020, la commune ne disposait déjà plus de son pouvoir de vote de taux sur la taxe habitation.

Rappel : l'article 5 de la loi de finances 2020 acte la suppression totale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales mise en œuvre progressivement entre 2020 et 2023. 80 % des foyers fiscaux ne paient plus la taxe d'habitation en 2020. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. En attendant à titre transitoire, le produit de la TH sur la résidence principale acquitté par les 20 % de foyers restants est nationalisé et affecté au budget de l'État. La disparition de la TH sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière ...

Au titre de l'ancienne taxe d'habitation, subsisteront dans le budget communal, avec un taux figé:

- La taxe sur les logements vacants (123 logements vacants en 2017)
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (24 en 2017) continuant à être perçue par la commune
- Le taux d'imposition de ces deux impôts est figé en 2021 et 2022. A compter de 2023, les communes devraient recouvrer leur liberté de fixation des taux sur les taxes sur les résidences secondaires et les logements vacants.

3.2.1.2.8 AU BUDGET 2021, EN COMPENSATION, INTEGRATION DU TAUX DEPARTEMENTAL DE TAXE SUR LE FONCIER BATI

En compensation de la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, à compter de 2021, la commune bénéficiera du transfert du taux départemental de la taxe sur le foncier bâti. La réforme doit être neutre financièrement grâce à l'application d'un coefficient correcteur au produit de taxe sur le foncier bâti reçu afin que produits fiscaux avant et après réforme soit similaires.

La direction générale des finances publiques nous a communiqué une simulation de l'impact pour notre commune de cette réforme de la fiscalité directe locale. Sur la base de ces simulations établies en 2019, la commune perdrait 824 097 € de taxe d'habitation

- En contrepartie desquels elle serait attributaire de 2 348 492 € de taxe sur le foncier bâti départemental.

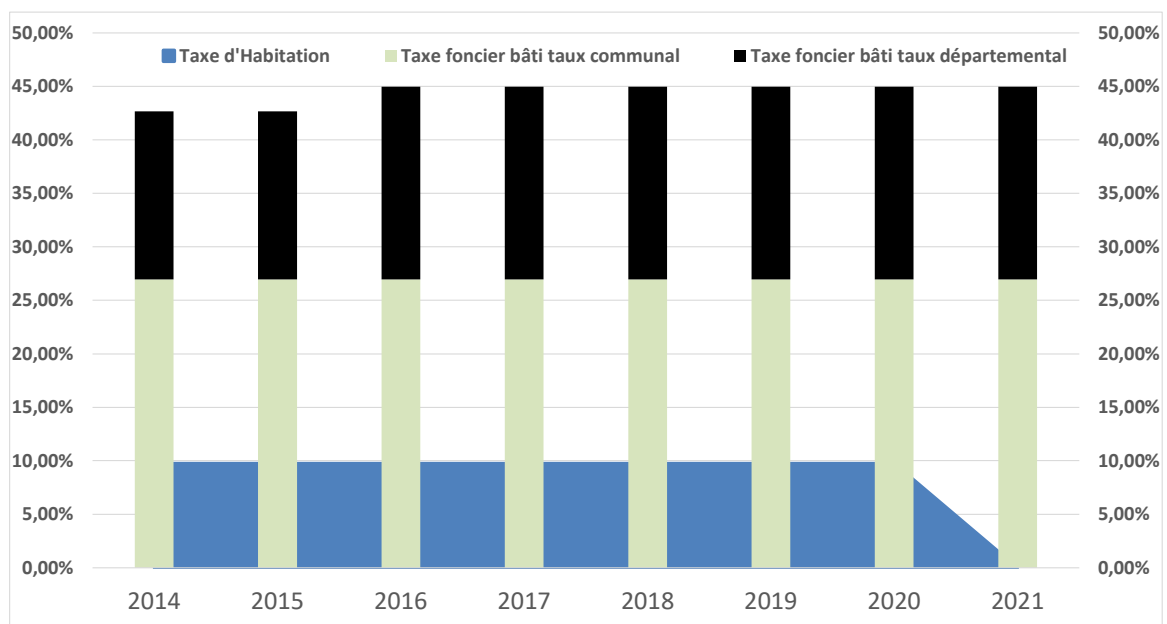
3.2.1.2.11 ORIENTATIONS ROB 2021

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, il y aura un transfert de recettes entre les chapitres 73- produits fiscaux et 74-dotations (pour la partie compensation des exonérations). Les transferts de recettes seront connus à réception des états fiscaux 2020 (fin mars) mais devraient être neutres sur l'équilibre global.

Hypothèse 2021 de taux d'imposition :
Pas d'augmentation des taux en 2021.

Stabilisation du produit fiscal dans l'attente des états fiscaux MI1259 qui devraient être communiqués le 30 mars 2021.

Les produits des impositions directes sont envisagés prudemment à hauteur de 4 534 570€.

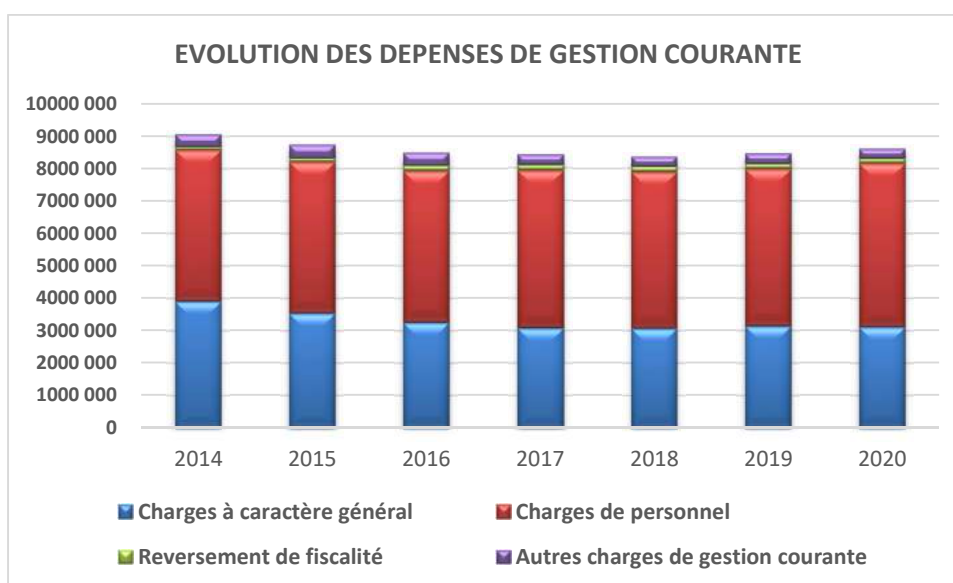


3.2.2 EVOLUTIONS 2020 DE NOS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

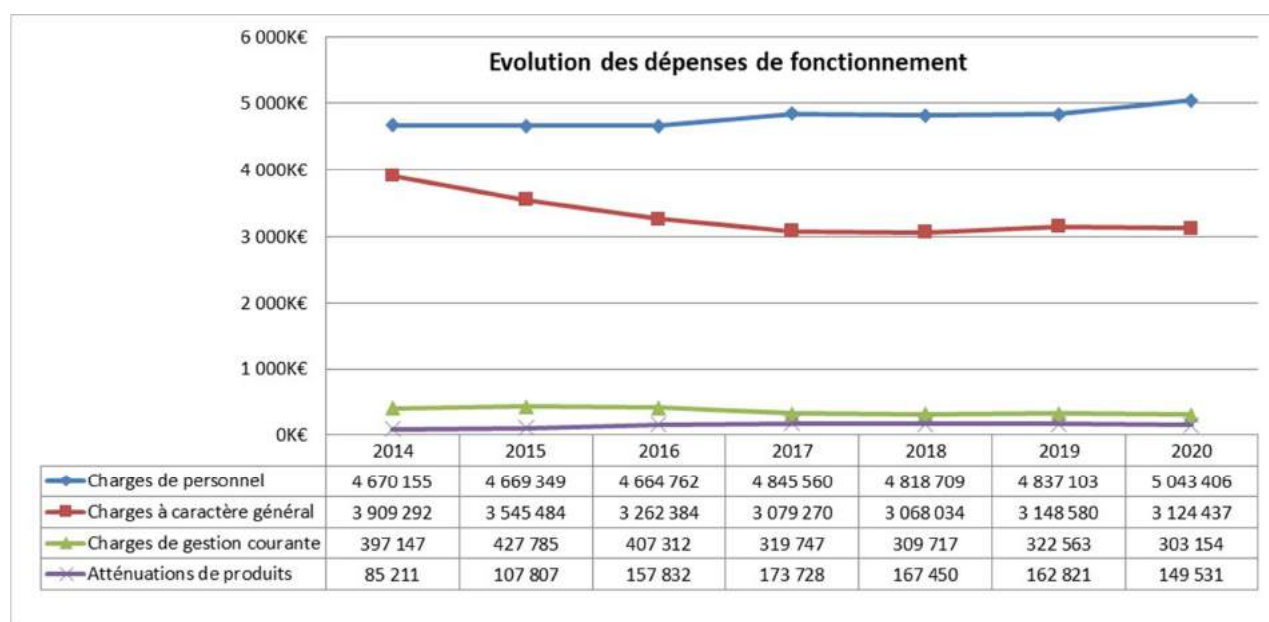
Tandis que de 2014 à 2020, nos recettes de gestion courante diminuaient de 421 K€ soit -4% en 6 ans, sur la même période, nos dépenses de gestion courante ont diminué de 441 K€ soit -5%. De 2014 à 2018, l'effet ciseau subi sous le mandat précédent a été enrayé par une maîtrise de nos dépenses accompagnée d'un dynamisme des recettes fiscales, et cela en dépit de la baisse de la DGF.

En 2019 dans une moindre mesure et en 2020, cette dynamique s'est infléchie sous l'effet de la progression des charges réelles de fonctionnement excédant celle de nos recettes réelles de fonctionnement.

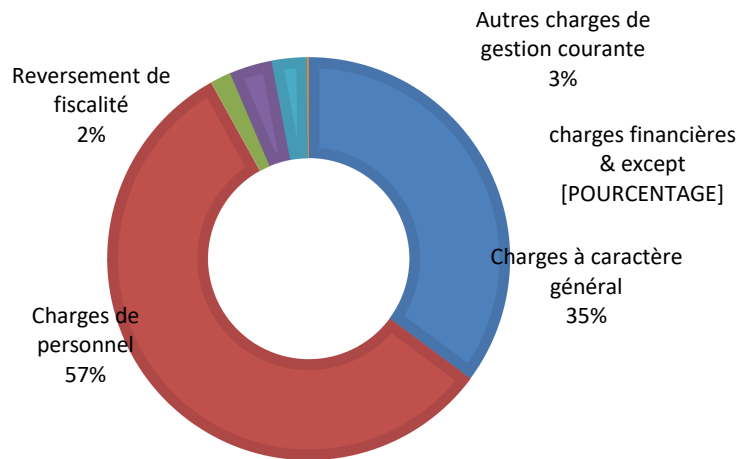
Les équilibres budgétaires de la section de fonctionnement sont fragiles et nécessitent un effort constant d'optimisation de nos charges de fonctionnement impliquant tous les acteurs.



Cette baisse des charges de gestion courante résulte principalement de la baisse des charges à caractère général de 785 K€ soit -20%. Les charges de personnel ont quant à elles progressé de 373 K€ soit +8%.



STRUCTURE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



3.2.2.1 CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les charges à caractère général ont diminué de 785 K€ de 2014 à 2020. Partant de 3 909 K€ en 2014, ces charges ne sont plus que de 3 124 K€ en 2020.

Les principales diminutions portent sur les postes suivants :

- Entretien du patrimoine -160 K€
- Contrat informatique -224 K€
- Fêtes et cérémonies -226 K€
- Transports collectifs -81 K€
- Frais de nettoyage des locaux -115 K€

En 2020, le confinement et la crise sanitaire ont provoqué la diminution ou l'arrêt ponctuel de certaines activités. Ces baisses ayant été compensées partiellement par de nouvelles dépenses, nos charges de gestion courante n'ont diminué que de 24 K€ de 2019 à 2020 (soit -1%). Au titre des principales évolutions, nous pouvons évoquer :

- Les baisses suivantes consécutives à l'impact de la crise sanitaire
 - -102 K€ soit - 23% d'achat de prestations de services pour les activités périscolaires et cantines ainsi que pour les activités culturelles et le centre de loisirs sans hébergement
 - -18 K€ soit -40% de fêtes et cérémonies
 - -18 K€ soit -31% des transports collectifs (annulation spectacles / sorties / transport COVID).
 - -40 K€ soit -16% de locations mobilières suite à l'annulation de spectacles
- Les progressions suivantes
 - +81 K€ soit +14 % de contrat de prestations de services (programme d'élitage notamment)
 - +45 K€ soit +38% de dépenses d'honoraires du fait de régularisation de factures de géomètres sur plusieurs exercices et de l'augmentation des frais d'avocats de plus en plus sollicités
 - +98 K€ de frais de contentieux suite au paiement d'une condamnation de 94K€
 - +15 K€ soit +7% de nettoyage des locaux notamment la poste et les groupes scolaires (désinfection COVID)

Hypothèse 2021 de charges générales de fonctionnement de 6 216 K€, en progression de 92 K€ au regard de 2020. Les économies que nous prévoyons de réaliser en 2021 sur les postes des honoraires (-33 K€) et des frais de contentieux (-95 K€) ne suffisent pas à compenser le retour à une année normale d'activité pour nos services :

- ☐ Notamment péri et extra-scolaire avec +90 K€ d'achat de prestations de cantines, animations pour les écoles et le centre de loisirs, sorties des écoles inexistantes en 2020, ainsi que les consommations plus générales des services enfance, jeunesse et sports
- ☐ Et les autres progressions de charges à caractère général (+130K).

3.2.2.2 CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel ont progressé de 373 K€ de 2014 à 2020. Partant de 4 670 K€ en 2014, ces charges sont de 5 043 K€ en 2020, soit une progression annuelle moyenne de 1.33% (Glissement Vieillesse Technicité, ...).

En 2020, la masse salariale progresse de 206 K€ au regard de 2019 (+4%). Les évolutions suivantes sont à signaler :

- ☐ Révision du régime indemnitaire effectuée en janvier 2020
- ☐ Salaire en doublon suite au départ en retraite d'un agent du service Population.
- ☐ Augmentation des recrutements du service Enfance en 2020
- ☐ Prime COVID
- ☐ Versement d'une pension civile et militaire, d'indemnité de rupture conventionnelle
- ☐ Avancements de grade et d'échelons, reclassements indiciaires au 01/01/2020.

Hypothèse 2021 de charges de personnel :

100 K€ de charges de personnel supplémentaire (+ 1.98%) par rapport au réalisé 2020, soit un budget de 5 143 K€. Ce budget intègre les principales évolutions suivantes :

- ☐ Les reclassements indiciaires
- ☐ Les avancements de grades et échelons
- ☐ La mise en place de la prime Complément Indemnitaire Annuel
- ☐ Un recrutement ASVP, un responsable sécurité/prévention et community manager
- ☐ L'organisation d'un passage de relais au service urbanisme
- ☐ Deux remplacements de contractuels au service enfance
- ☐ Deux contrats Parcours Emploi Compétences
- ☐ Une évolution de +0.26% des cotisations assurance accident du travail
- ☐ Des heures supplémentaires au titre des élections.

3.2.2.3 REVERSEMENT DE FISCALITE

En 2020, notre commune a contribué pour 114 K€ au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) mis en place en 2012.

En 2020, la commune s'est vue appliquer une pénalité SRU de 36 K€.

Hypothèse 2021 des reversements de fiscalité : hausse de 7 K€, budget de 156 K€.

3.2.3 NOTRE EPARGNE

En 2020, nos recettes réelles de fonctionnement sont inférieures de 407 K€ à nos dépenses réelles de fonctionnement augmentées du remboursement en capital de la dette.

Notre section de fonctionnement n'a donc pas en 2020 dégagé d'autofinancement. L'épargne nette 2020 est ainsi négative de 407 K€. L'épargne nette qui était positive de 165 K€ en 2019 devient donc négative en 2020 de 407 K€, soit une baisse de 572 K€.

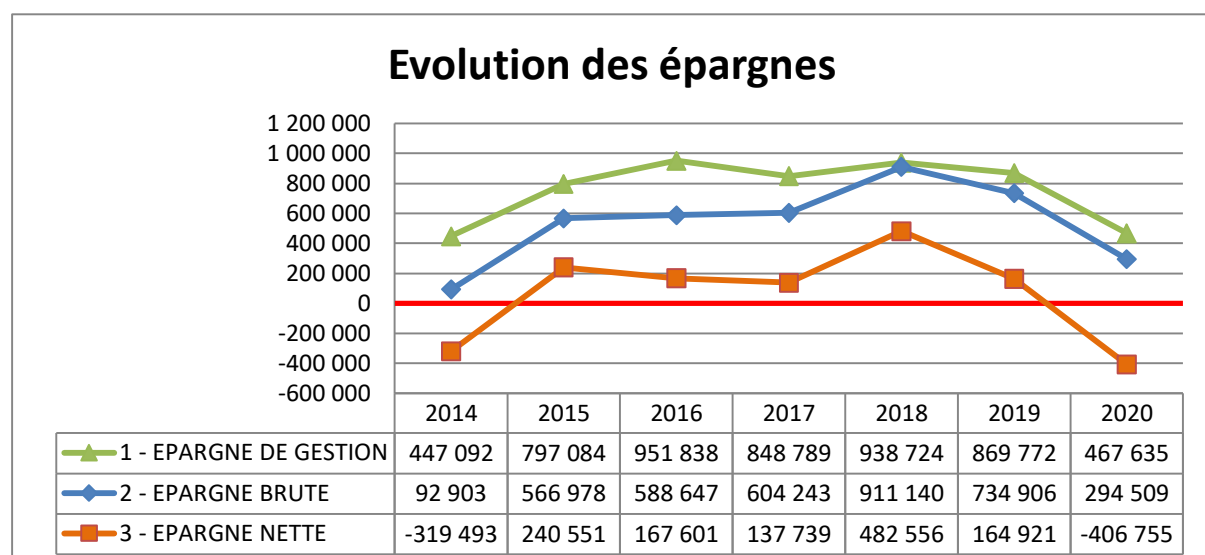
Cette chute de l'épargne est la conséquence de :

- la baisse de l'épargne de gestion de 402 K€ due à un effet ciseau en 2020, nos dépenses ayant progressé (+149 K€) tandis que nos recettes de gestion diminuaient (+253 K€).
- la baisse du solde des opérations exceptionnelles de 40 K€
- la progression de l'annuité de la dette en 2020 de 123 K€ en raison notamment du remboursement partiel de l'emprunt prêt relais portage foncier de 150 K€
- le remboursement exceptionnel de 7 K€ de taxe d'aménagement en 2020.

Le raisonnement en termes d'épargne de gestion est plus pertinent : recettes de gestion – dépenses de gestion. L'exceptionnel n'y est pas pris en compte, ni l'annuité de la dette.

Cette épargne de gestion a également diminué en 2020 pour se stabiliser à 467 K€.

Sur le mandat écoulé, jusqu'en 2019, l'action de maîtrise de nos dépenses nous a permis d'absorber la nouvelle baisse de la DGF tout en conservant des marges de manœuvre, bien que limitées. La crise sanitaire 2020 provoque une chute brutale de notre épargne en 2020 et nous retrouvons des valeurs proches de 2014. Il sera impératif de poursuivre sur le mandat qui démarre, une dynamique d'encadrement voire diminution de nos dépenses afin de conserver des marges de manœuvre et de la capacité à investir.



3.3 EQUIPEMENTS REALISES - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

En 2020, nous avons investi 553 586,26 € et il restait 201 638,04 € de dépenses engagées non mandatées, sommes détaillées dans le tableau suivant.

Les réseaux et équipements communaux divers ont consommé 435 K€ de dépenses (réalisations + restes à réaliser), le service technique 113 K€.

Les taux de réalisations des crédits de dépenses d'équipement sont excellents en 2020 : 92% des crédits sont, soit réalisés, soit en restes à réaliser.

Libellé opération	Budget 2020	CA2020	RAR2020	Crédits annulés
400 - MAIRIE et AUTRES SERVICES COMMUNAUX	41 219,00	19 519,41	14 504,40	7 195,19
417 - TECHNIQUE	113 370,00	113 370,00		
431 - INFORMATIQUE	131 777,00	30 007,06	101 718,75	51,19
SOUS.TOTAL SERVICES COMMUNAUX	286 366,00	162 896,47	116 223,15	7 246,38
422 - PRIMAIRE PIERRE VILLETTE	2 070,00	1 813,81		256,19
423 - MATERNELLE PIERRE VILLETTE	230,00			230,00
424 - PRIMAIRE EDOUARD THOMAS	742,76	742,76		
425 - MATERNELLE EDOUARD THOMAS	1 930,00	1 601,96	224,00	104,04
426 - PRIMAIRE MARIE CURIE	3 200,00	2 994,51		205,49
427 - MATERNELLE MARIE CURIE	2 360,00	2 107,29	224,00	28,71
SOUS.TOTAL ECOLES	10 532,76	9 260,33	448,00	824,43
405 - CENTRE CULTUREL	885,00	774,00		111,00
413 - GYMNASSE	7 335,00	7 330,84		4,16
606 - STADE	11 765,20	11 765,20		
615 - TERRAINS SYNTHETIQUES	10 992,36	10 992,36		
SOUS.TOTAL SPORTS ET CULTURE	30 977,56	30 862,40		115,16
501 - ECLAIRAGE PUBLIC	401 375,00	278 577,53	84 966,89	37 830,58
503 - VOIRIE	64 514,76	47 611,61		16 903,15
407 - EGLISE	24 377,92	24 377,92		
SOUS.TOTAL RESEAUX ET EQUIPEMENTS COMMUN	490 267,68	350 567,06	84 966,89	54 733,73
TOTAL EQUIPEMENT	818 144,00	553 586,26	201 638,04	62 919,70

3.4 FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Nature recette	Budget 2020	Titres 2020	RAR2020	Crédits annulés
Chap 10 - cpte 10222 - FCTVA	283 580,00	305 521,32		-21 941,32
Chap 10 - cpte 10226 - Taxe aménagement	275 004,24	508 182,89		-233 178,65
Chap 024- Cessions / compte 775	114 000,00	309 101,77		-195 101,77
Chap 13 - Subventions nouvelles	303 580,95	256 525,29		47 055,66
Chap 16 - Emprunts nouveaux				
Recettes nouvelles N	976 165,19	1 379 331,27		-403 166,08

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2020.

Des cessions d'éléments d'actif ont été réalisées en 2020 pour 309 K€ portant sur des cessions de parcelles de terrain pour 198 K€ et un fonds de commerce pour 110 K€.

Notre excédent de clôture de 1 089 K€ est formé par l'excédent de :

- Nos financements 2020
 - les résultats reportés 2019 en 2020 de 742 K€,
 - les ressources externes de 1 379K€ -minorées d'une ré-imputation de subvention de 72 K€
- Sur les emplois 2020
 - le déficit d'épargne nette de -407 K€,
 - les réalisations d'investissement de 554 K€.

3.5 ENDETTEMENT COMMUNAL EN 2020 : 6 853 K€

En 2020, notre encours de dette bancaire a diminué de 650 K€ (0 d'emprunt nouveau – 670 K€ de remboursement de capital + capitalisation de pénalités de renégociation de 20 K€ à comptabiliser en 2021).

3.5.1 REMBOURSEMENT DE 670 K€ DE CAPITAL EN 2020

Nous avons procédé au mandatement de 670 K€ de remboursement en capital, dont le second et dernier remboursement de 150 K€ au titre du prêt relais de 227 K€.

Prêt	Capital restant dû au 1/1/2020	Intérêts 2020	Capital 2020	Capital restant dû au 1/1/2021	Montant refinancé
CAF PRET CENTRE DE LOISIRS	66 666,83	0,00	11 111,13	55 555,70	
PRET CAISSE EPARGNE 750 000 €	750 000,00	14 244,09	32 926,60		-725 109,48
PRET CREDIT AGRICOLE 590KE	560 500,01	5 603,94	39 333,32	521 166,69	
CAISSE EPARGNE	1 330 998,42	45 410,54	156 588,04		-1 186 074,19
PRET RELAIS PORTAGE FONCIER CE	150 000,00	1 433,49	150 000,00		
DEXIA CLF Refinancement de la fiche 17	2 451 225,43	102 641,66	100 179,86	2 351 045,57	
CFFL Refinancement MJC + prêt 2009 et	2 194 161,16	98 152,14	180 015,75	2 014 145,41	
PRÊT Refinancement Caisse Epargne				1 911 183,67	1 911 183,67
Total général	7 503 551,85	267 485,86	670 154,70	6 853 097,04	-1 911 183,67

3.5.2 REFINANCEMENT 2020

Les deux emprunts souscrits auprès de la caisse d'épargne ont été refinancés et compactés en un unique prêt de 1 911 183.67€ sur une durée de 18 ans, un taux fixe de 1.57% et une échéance trimestrielle de 30 523.05€. Cette renégociation s'est accompagnée d'une pénalité de renégociation de 20 K€ capitalisée.

Prêt	Montant refinancé	Taux	Durée	Échéance annuelle	type
CAISSE EPARGNE 750 000 €	-725 109,48	1,34	18,75	45 435,77	constante
CAISSE EPARGNE 1 879 056,56 €	-1 186 074,19	3,20	7,25	182 074,11	dégressive
PRÊT Refinancement Caisse Epargne	1 911 183,67	1,57	18,00	122 092,00	constante

4 LE BUDGET PREVISIONNEL 2021

Le budget prévisionnel 2021 est envisagé selon les hypothèses développées précédemment. Les grandes lignes directrices sont:

- Reprise de l'activité des services en année pleine s'accompagnant d'une progression des charges à caractère général et des charges de personnel, ainsi qu'en recettes, des redevances des services correspondants
- Diminution des charges de gestion courante et intérêts
- Stabilité des taux d'imposition et prise en compte de la baisse des dotations de l'Etat

Les équilibres seraient les suivants en section de fonctionnement (données indicatives pouvant évoluer à la marge dans le prochain budget primitif).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 359 748,00	0,00	3 216 465,00	3 216 465,00	3 216 465,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 958 940,00	0,00	5 143 155,00	5 143 155,00	5 143 155,00
014	Atténuations de produits	165 270,81	0,00	156 290,00	156 290,00	156 290,00
65	Autres charges de gestion courante	318 090,00	0,00	285 320,00	285 320,00	285 320,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		8 802 048,81	0,00	8 801 230,00	8 801 230,00	8 801 230,00
66	Charges financières	251 057,02	0,00	207 338,74	207 338,74	207 338,74
67	Charges exceptionnelles	18 000,00	0,00	36 790,00	36 790,00	36 790,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		9 071 105,83	0,00	9 045 358,74	9 045 358,74	9 045 358,74
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	504 824,17		498 551,26	498 551,26	498 551,26
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		504 824,17		498 551,26	498 551,26	498 551,26
TOTAL		9 575 930,00	0,00	9 543 910,00	9 543 910,00	9 543 910,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

9 543 910,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	14 500,00	0,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	453 900,00	0,00	568 400,00	568 400,00	568 400,00
73	Impôts et taxes	7 920 400,00	0,00	7 972 800,00	7 972 800,00	7 972 800,00
74	Dotations et participations	462 600,00	0,00	455 600,00	455 600,00	455 600,00
75	Autres produits de gestion courante	23 890,00	0,00	24 150,00	24 150,00	24 150,00
Total des recettes de gestion courante		8 875 290,00	0,00	9 039 950,00	9 039 950,00	9 039 950,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	69 369,91	0,00	83 001,59	83 001,59	83 001,59
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 944 659,91	0,00	9 122 951,59	9 122 951,59	9 122 951,59
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		8 944 659,91	0,00	9 122 951,59	9 122 951,59	9 122 951,59

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

420 958,41

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

9 543 910,00

Pour information :

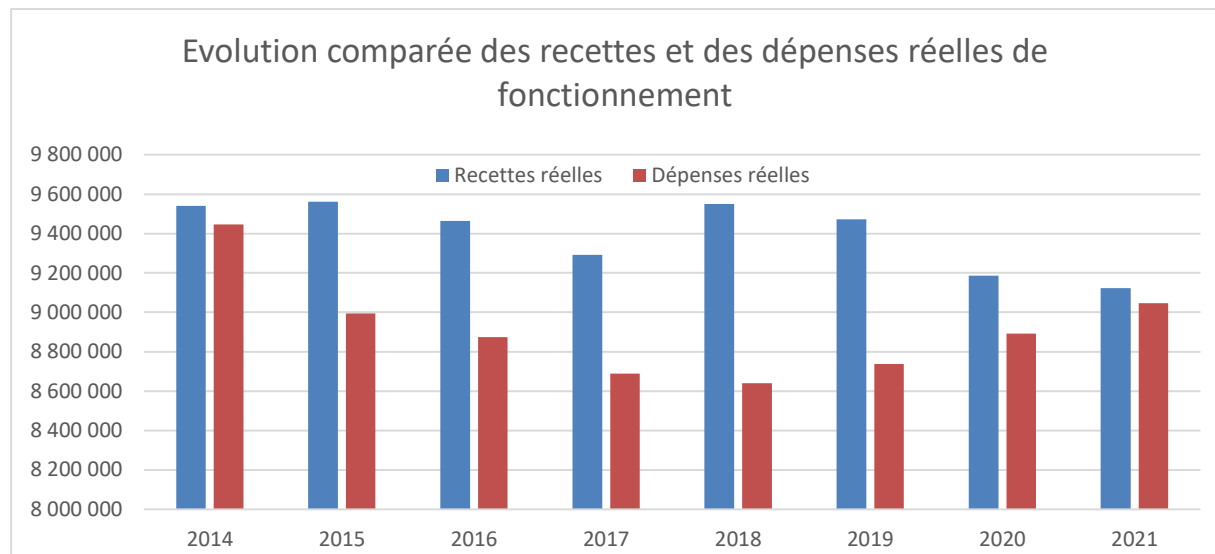
**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

498 551,26

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

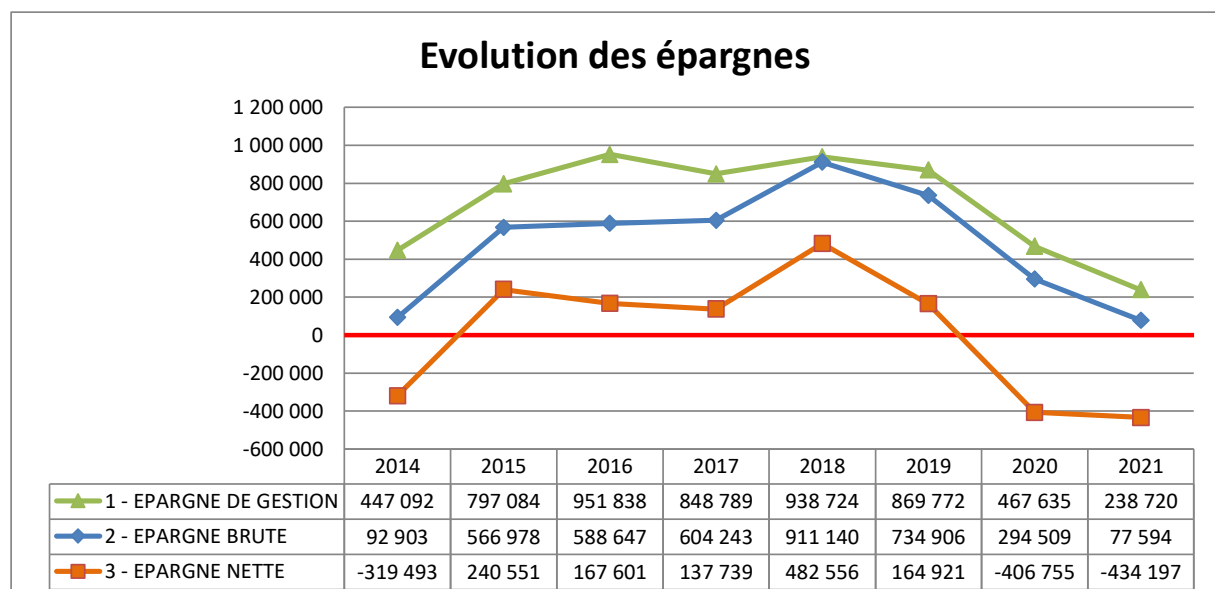
4.1 EPARGNE PREVISIONNELLE 2021

Le projet de budget 2021 intègre les augmentations de dépenses connues et est construit sur des hypothèses prudentes en recettes.



Les dépenses augmentant et les recettes diminuant en projet de budget 2021, l'épargne de gestion et l'épargne brute (qui sont la différence entre dépenses et recettes réelles de fonctionnement) diminuent en 2021.

Cette situation illustre la nécessité de continuer nos efforts de maîtrise des dépenses en 2021, de ne pas dépenser l'intégralité des dépenses budgétées au BP2021 et trouver de nouvelles recettes de fonctionnement.



4.2 EN SECTION D'INVESTISSEMENT

4.2.1 REMBOURSEMENT DE LA DETTE EN CAPITAL

Aussi en dépenses réelles d'investissement, l'annuité de la dette en capital doit être budgétée pour 480 680€.

Annuité de la dette en capital (1641)	480 680.00
--	-------------------

4.2.2 BUDGET 2021 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

2 560 009€ d'équipement sont envisagés au BP2021 et se ventilent comme suit :

Libellé opération	RAR 2020	Propositions nouvelles 2021	Budget 2021
400 - MAIRIE et AUTRES SERVICES COMMUNAUX	14 504,40	464 040,00	478 544,40
417 - TECHNIQUE		110 850,00	110 850,00
431 - INFORMATIQUE	101 718,75	96 205,00	197 923,75
Sous. Total services communaux	116 223,15	671 095,00	787 318,15
401 - GS EDOUARD THOMAS		31 925,00	31 925,00
402 - GS MARIE CURIE		14 770,00	14 770,00
403 - GS PIERRE VILLETTE		47 125,00	47 125,00
423 - ECOLE MATERNELLE PV		1 735,00	1 735,00
424 - ECOLE ELEMENTAIRE ET		1 050,00	1 050,00
425 - ECOLE MATERNELLE ET	224,00	2 505,00	2 729,00
426 - ECOLE ELEMENTAIRE MC		1 315,00	1 315,00
427 - ECOLE MATERNELLE MC	224,00	340,00	564,00
Sous. Total Ecoles	448,00	100 765,00	101 213,00
405 - CENTRE CULTUREL		24 015,00	24 015,00
413 - SPORTS		907 055,00	907 055,00
Sous. Total Sports et culture	0,00	931 070,00	931 070,00
501 - ECLAIRAGE PUBLIC	84 966,89	349 610,00	434 576,89
503 - VOIES		298 930,96	298 930,96
601 - CIMETIERE		6 900,00	6 900,00
Sous. Total Réseaux et équipements communaux	84 966,89	655 440,96	740 407,85
TOTAL EQUIPEMENTS	201 638,04	2 358 370,96	2 560 009,00

Additionnées les dépenses d'équipement aux autres dépenses d'investissement, le total des dépenses de la section d'investissement s'établit à 3 071 800€.

Libellé opération	RAR 2020	Propositions nouvelles 2021	Budget 2021
TOTAL EQUIPEMENT	201 638,04	2 358 370,96	2 560 009,00
16 - CAPITAL DE LA DETTE		480 680,00	480 680,00
10 - DOTATIONS		31 111,00	31 111,00
TOTAL INVESTISSEMENT 2021	201 638,04	2 870 161,96	3 071 800,00

4.2.3 BUDGET 2021 - RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'équipement sont composées du FCTVA, de la taxe d'aménagement, de subventions, de cessions et de l'autofinancement.

Nature recette	RAR 2020	Propositions nouvelles 2021	Budget 2021
Chap 10 - FCTVA et taxe aménagement		375 165,50	375 165,50
Chap 024- Cessions		498 000,00	498 000,00
Chap 13 - Subventions nouvelles		32 360,00	32 360,00
Chap 16 - Emprunts nouveaux		1 000 000,00	1 000 000,00
Recettes nouvelles N		1 905 525,50	1 905 525,50
001 - Résultat reporté N-1		667 723,24	667 723,24
Autofinancement issu de l'épargne brute 2021		77 593,59	77 593,59
Autofinancement issu du résultat reporté de fonctionnement		420 958,41	420 958,41
Chap 040 - opérations d'ordre recettes		498 551,26	498 551,26
Financements totaux		3 071 800,00	3 071 800,00

Le programme d'équipement budgété au BP2021 nécessite le recours à 1 000 000€ d'emprunts nouveaux.

Il bénéficie également de 498 000€ de cessions portant sur deux maisons pour 438 K€ et d'un terrain 60 K€.

Seules 32 K€ de subventions nouvelles sont budgétées au BP2021. Les notifications postérieures seront le cas échéant budgétées lors d'une décision modificative.

4.3 ENDETTEMENT COMMUNAL AU BUDGET 2021

4.3.1 NOUVEL EMPRUNT 2021 DE 1 000 000€

Le budget 2021 est équilibré avec un nouvel emprunt de 1 000 000€ qui présente les caractéristiques suivantes :

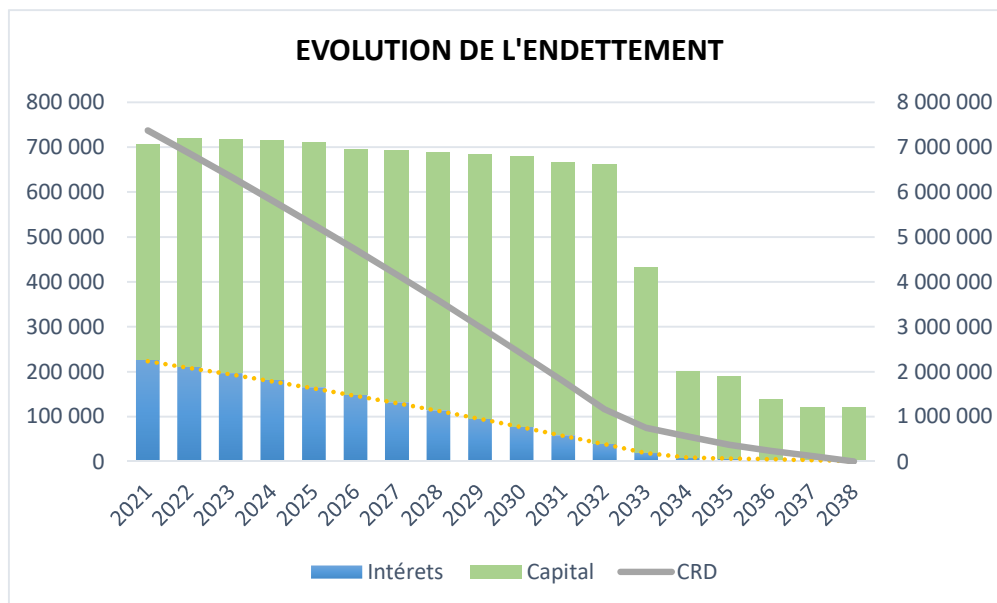
- ☐ Durée de 15 ans
- ☐ Taux de 0.45 %
- ☐ Echéance constante trimestrielle de 17 244.86 €
- ☐ Première échéance : 30/06/2021

4.3.2 EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT ANNUEL CALCULE COMME LES EMPRUNTS MINORES DES REMBOURSEMENTS DE DETTE

Le besoin de financement au BP2021 est de 519 320€ (1 000 000€ - 480 680€).

4.3.3 EVOLUTION DU STOCK DE DETTE ET DES ANNUITES

Après contraction de ce nouvel emprunt, l'évolution du stock de la dette (capital restant dû) et des annuités prévisionnelles est le suivant :

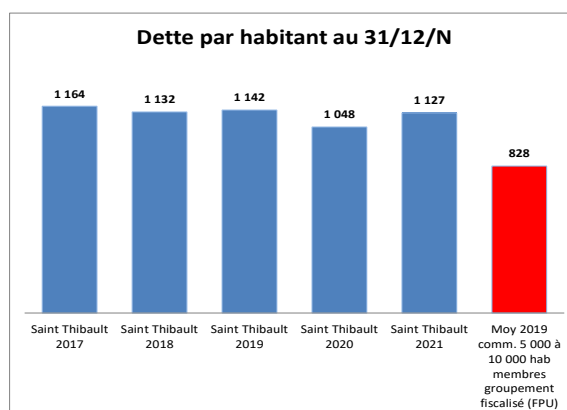


Le graphique illustre, suite au compactage des emprunts en 2020 :

- Une stabilité de l'annuité de la dette de 2021 à 2032;
- En 2033 et 2034, plusieurs emprunts restant s'éteignent libérant 462 K€ d'annuités.

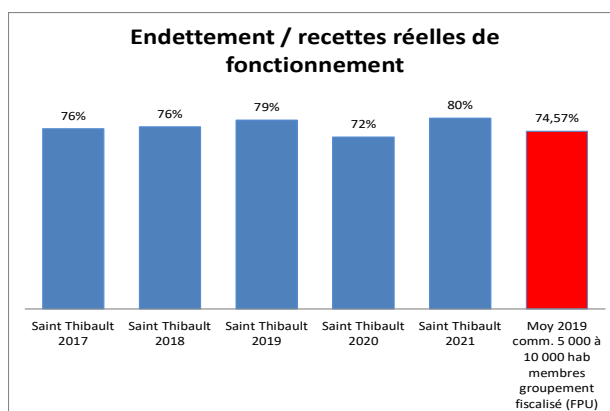
4.4 DETTE PAR HABITANT AU REGARD DES MOYENNES DE LA STRATE

Notre commune est plus endettée que les communes de 5000 à 10000 habitants membres d'un groupement fiscalisé (FPU).



4.4.1 DETTE EN REGARD DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Cette réalité se constate également au niveau du ratio endettement / recettes réelles de fonctionnement.



4.4.2 STRUCTURE PAR NIVEAU DE RISQUE (CHARTÉ GISSLER) DE NOTRE ENCOURS

Notre dette est intégralement dans la zone GISSLER taux fixes et taux variables simples.

4.4.3 ANNUITE PREVISIONNELLE 2021

Prêt	Capital restant dû au 1/1/2021	Intérêts 2021	Capital 2021	Capital restant dû au 31/12/2021
CAF PRET CENTRE DE LOISIRS	55 555,70	0,00	11 111,13	44 444,57
PRET CREDIT AGRICOLE 590KE	521 166,69	5 185,44	39 333,32	481 833,37
DEXIA CLF Refinancement de la fiche	2 351 045,57	98 716,49	102 805,04	2 248 240,53
CFFL Refinancement MJC + prêt 2009	2 014 145,41	89 853,26	186 229,90	1 827 915,51
PRÊT Refinancement Caisse Epargne	1 911 183,67	29 462,01	92 630,19	1 818 553,48
Nouvel emprunt DOJO		3 326,21	48 570,42	951 586,00
Total général	6 853 097,04	226 543,41	480 680,00	7 372 573,46

5 EVOLUTION CA 2020 – BP 2021

	Réalisé CA 2020	Prévisions BP 2021
Fonctionnement dépenses	9 716 816.33	9 543 910.00
011 - Charges à caractère général	3 124 437.35	3 216 465.00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 043 406.27	5 143 155.00
014 - Atténuations de produits	149 531.23	156 290.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	825 670.50	498 551.26
65 - Autres charges de gestion courante	303 153.68	285 320.00
66 - Charges financières	255 627.33	207 338.74
67 - Charges exceptionnelles	14 989.97	36 790.00

Fonctionnement recettes	10 137 774.74	9 543 910.00
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	631 270.09	420 958.41
013 - Atténuations de charges	26 077.08	19 000.00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 748.39	0.00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	487 537.71	568 400.00
73 - Impôts et taxes	7 964 962.23	7 972 800.00
74 - Dotations, subventions et participations	582 740.39	455 600.00
75 - Autres produits de gestion courante	26 846.50	24 150.00
77 - Produits exceptionnels	406 592.35	83 001.59

Investissement dépenses	1 338 767.40	3 071 800.00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 748.39	0.00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	31 109.00	31 111.00
13 – Subventions d'investissement	72 169.05	0.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	670 154.70	480 680.00
20 - Immobilisations incorporelles	19 170.00	76 572.00
21 - Immobilisations corporelles	461 284.31	2 316 485.95
23 - Immobilisations en cours	73 131.95	166 951.05

Investissement Recettes	2 006 490.64	3 071 800.00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	110 590.64	667 723.24
024 - Produits de cessions	0.00	498 000.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	825 670.50	498 551.26
10 - Dotations, fonds divers et réserves	813 704.21	375 165.50
13 - Subventions d'investissement	256 525.29	32 360.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00	1 000 000.00

Total dépenses	11 055 583.73	12 615 710.00
Total recettes	12 144 265.38	12 615 710.00